

—Employez la force, lui répond Napoléon. N'avez-vous pas vos baïonnettes ?

—Cela suffit, mon général, ... dit le capitaine.

Puis il fait battre la charge à son tambour, monte le grand escalier du château au pas de course, entre dans la salle la baïonnette en avant, la traverse avec quelques grenadiers, arrive à la tribune et enlève Lucien, qu'il emporte dans ses bras en s'écriant :

—Citoyens ! c'est par ordre de notre général.

La terreur s'est répandue au sein de l'assemblée. Dans les cours, dans les corridors, les troupes courent aux armes. Au dehors les tambours battent ; le pas de charge se fait entendre de nouveau dans les escaliers. Dans la salle, quelques spectateurs s'élancent aux fenêtres ; d'autres crient : *Vive la république ! vive la constitution de l'an III !* Un corps de grenadiers paraît à la porte ; devant eux marche un chef de brigade de cavalerie. C'est Murat ; il élève la voix :

—Citoyens représentants, dit-il, je vous engage à vous retirer, ou je ne répons plus de la sûreté du conseil.

—Grenadiers, en avant ! s'écrie un autre officier.

Un roulement de tambours domine les clameurs confuses qui répondent à ce commandement. Les grenadiers exécutent l'ordre... Dix minutes après, la salle est évacuée, et Napoléon reste maître du champ de bataille.

La nouvelle de ce *coup de main*, selon l'expression de M. de Talleyrand, avait été portée aux *Anciens*. Auprès d'eux se rallièrent une soixantaine de membres des *Cinq-Cents*, partisans de Napoléon ; et, dans une délibération prise pendant la nuit du 19 au 20, sur la proposition de Villetard, ces deux corps rendirent un décret qui prononçait l'abolition du Directoire, et la remise du pouvoir exécutif aux mains de trois consuls provisoires. Napoléon, Sieyès et Roger-Ducos furent nommés consuls de la république. Tous trois se rendirent à quatre heures du matin dans la salle de l'Orangerie de Saint-Cloud, où un petit nombre de membres des deux conseils s'étaient réunis, et prêtèrent serment entre les mains du président.

C'est ainsi que fut consacrée la révolution que Napoléon venait d'accomplir.

Le 20 brumaire (c'est-à-dire le 11 novembre,) lorsque les trois consuls tièrent leur première séance au Luxembourg, où Napoléon s'était installé le jour même, et qu'il fut question de nommer à la présidence, Roger-Ducos, que Sieyès comptait dominer selon son habitude, trancha la question en disant à Napoléon dès son entrée :

—Général, il est inutile de nous disputer ici la présidence : elle vous appartient de droit.

Ce fut le premier désappointement de Sieyès. Le consulat provisoire dura quarante-trois jours, pendant lesquels la nouvelle constitution (celle de l'an VIII) fut publiée et soumise au vote populaire. Pendant ce temps, Napoléon avait proposé son mode de gouvernement, qui avait été adopté. C'était un premier consul, chef de l'Etat, avec deux consuls secondaires, comme conseil consultatif. Les trois consuls étaient élus pour dix ans. La première place appartenait de droit au libérateur de l'Italie et au civilisateur de l'Egypte. Napoléon fut nommé, et fit choix, sur le refus de Sieyès, qui ne voulut pas accepter la seconde place, de Cambacérès, homme modéré, d'une haute capacité dans les affaires, et enfin légiste renommé pour son érudition. Lebrun, écrivain remarquable, et de plus administrateur probe et éclairé, fut le troisième consul. Quant à Sieyès, qui avait rêvé le titre de *grand électeur* avec un traitement de six millions pour gouverner la république en chanoine, sans embarras et sans responsabilité, Napoléon l'avait tué d'un mot en lui disant :

—Quel est l'homme de cœur qui voudrait être ainsi à l'encre de six millions ?

Sieyès avait rougi sans répondre ; mais le soir, dans son salon, il avait dit en présence des nouveaux ministres et des députés qui le remplissaient :

—Messieurs, sans le vouloir, nous avons étranglé la république ; et sans le savoir, nous nous sommes donné un maître. Bonaparte veut tout faire, sait tout faire et peut tout faire.

A CONTINUER.

